Ville de Rennes
DAF/CT/GLM

(Séance du 17 février 2014)

DCM 2014-0083 - Finances – Budget général – Budget primitif de l'exercice 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 11 février 2014, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 19 h 11 sous la présidence de M. Delaveau, Maire. Elle est levée à 23 h 40.

PRESENTS : M. Delaveau, Maire ; Mme Andro, M. Berroche, Mme Hamon, MM. Bourcier, Préault, Sémeril, Mmes Bougeard, Briéro, MM. Chardonnet, Daubaire, Mme Gargam, MM. Jouquand, Le Bougeant, Maho-Duhamel (à partir de 20 h), Mme Debroise, adjoints ; MM. Coquart, Boucheron, Potin, Mmes Vadillo, Barbotin, Leclercq, M. Kounga, Mme Loget, MM. Merrien (à partir de 20 h 31), Puil, Mmes Chapdelaine, Giron de la Pena, Robert, Pellerin, Daunis, Letourneux, M. Jégou, Mmes Appéré, Krüger, M. Fischer, Mmes Saoud (à partir de 19 h 35), Mbombo (à partir de 19 h 58), Sohier, MM. Hervé, Nadesan, Mme Médard, MM. Pommier, Christen, Mme Delacôte, MM. Caron, Chavanat, Plouvier, Mme Madingou, M. Chauou (à partir de 20 h 06), Mme Jouffe, M. Cressard, Mme de Villartay, MM. Marzin, Lescure, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Briand représentée par M. Le Bougeant, Mme Lefrançois représentée par Mme Bougeard, M. Maho-Duhamel représenté par M. Chardonnet (jusqu'à 20 h), M. Chapuis représenté par M. Hervé, M. Merrien représenté par Mme Debroise (jusqu'à 20 h 31), M. Dajoux représenté par Mme Leclercq, Mme Saoud représentée par M. Jégou (jusqu'à 19 h 35), Mme Mbombo représentée par Mme Letourneux (jusqu'à 19 h 58), Mme Payen-Toulouse représentée par Mme Jouffe, M. Chauou représenté par M. Cressard (jusqu'à 20 h 06).

ABSENTS sans procuration de vote : M. Gader.

M. Pommier est nommé secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 est adopté.

.../...

Mme Andro :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission plénière privée :

Rapport,

Le budget général de la Ville de Rennes est constitué du budget principal et de vingt budgets annexes dédiés à l'assainissement, au service des eaux, aux réseaux de chaleur, au service extérieur des pompes funèbres, aux opérations des ZAC Lorient/Saint-Brieuc, Atalante/Villejean, Atalante/Champeaux, Fougères/Painlevé, Clemenceau, Mac Mahon, Madeleine, Général de Gaulle, Plaisance, Porte de Saint-Malo, Brasserie Saint-Hélier, secteur Tauvrais, Armorique, Blosne-est, Normandie-Saumurois ainsi qu'au lotissement Victor Rault (ce dernier budget est créé par délibération présentée à cette même séance).

Les chiffres mentionnés dans le présent rapport constituent donc une consolidation indicative de ces vingt budgets. Chaque budget fait l'objet d'une délibération séparée, soumise au vote de l'assemblée. Le budget général n'est pas juridiquement soumis au vote.

Le budget général de la Ville pour 2014 représente 581 668 550 € de dépenses et 585 006 921 € de recettes. L'écart constaté entre dépenses et recettes résulte du suréquilibre prévisionnel du budget de la ZAC Plaisance, ZAC Atalante-Villejean et ZAC Atalante-Champeaux.

La **balance générale du budget général** se présente ainsi en mouvements budgétaires (opération réelles et opérations d'ordre) :

	Fonctionnement	**Investissement**	**Total**
Dépenses budgétaires	340 786 800	240 881 750	**581 668 550**
Recettes budgétaires	342 186 080	242 820 841	**585 006 921**

En mouvements réels, le total des dépenses s'établit à 529 M€, dont 229 M€ en investissement. Le total des recettes s'établit quant à lui à 533 M€. Les montants de dépenses et recettes réelles se ventilent de la manière suivante :

	Fonctionnement	**Investissement**	**Total**
Dépenses réelles	300 506 714	229 419 069	**529 925 783**
Recettes réelles	330 953 537	202 310 617	**533 264 154**

L'analyse par budget montre que le budget principal représente 87 % du total des dépenses réelles du budget général, le budget de l'assainissement 8 %, les budgets de ZAC 3 %. Les 2 % restant concernent les réseaux de chaleur, la distribution d'eau et les pompes funèbres.

.../...

Le budget général 2014 permet une vision consolidée de l'effort consenti par la Ville de Rennes en matière d'investissement.

L'objectif de mandatement du **budget principal** (80 M€) représentera un effort supplémentaire de 5 M€ par rapport aux réalisations 2013, avec l'engagement de projets majeurs tels que :

- les équipements sportifs (Hautes-Ourmes, Charles De Gaulle, stade de la Harpe et stade Brequigny pour 5,3 M€),
- le pôle éducatif de la Courrouze (12,2 M€ en 2014 dont 2,5 M€ pour l'acquisition foncier), le groupe scolaire du quartier Beauregard Quincé (5 M€),
- le nouveau centre de loisirs Robert Launay aux Gayeulles (2 M€),
- la crèche Alain Bouchard (1 M€),
- les restaurants du cœur à Villejean (1 M€),
- la restructuration de la maison des associations (3,8 M€),
- l'équipement de quartier Beauregard (1,2 M€) et l'équipement de quartier centre nord (1,4M€).
- L'enveloppe allouée aux travaux permettant des économies d'énergie est de 3M€ en 2014. Elle s'accompagne également de travaux importants pour la rénovation de l'éclairage public (3 M€).

L'accompagnement des projets urbains de ZAC représente en travaux de voierie primaire 5,4 M€ et 2 M€ de participation d'équilibre allouée à la ZAC concédée Maurepas-Gayeulles. Par ailleurs, 2,7M€ de subventions sont prévues pour le soutien aux opérations de réhabilitation du centre historique et 2,1 M€ pour la participation au parking Sud Gare et la passerelle Féval dans le cadre de l'opération EuroRennes.

Concernant les budgets annexes, le budget investissement du **chauffage urbain** est caractérisé par des travaux d'installations techniques du réseau Est pour le raccordement de la ZAC Baud Chardonnet et François Château pour 5,2 M€. D'autre part, 4,5 M€ sont budgétés pour financer l'opération de construction de la chaufferie biomasse sur le site Baud-Chardonnet. La centrale thermique sera opérationnelle dès 2015.Pour le réseau sud, les travaux de raccordement au projet biomasse sont prévus pour 988 000 € et de la rue de l'Alma pour 460 000 €.

Des investissements sont programmés sur **le budget annexe de l'assainissement** pour un total de 6,9 M€ et concernent des travaux de réseaux afférents à la rénovation et l'extension des réseaux d'eaux pluviales et usées pour 3,7 M€ dont le secteur Alphonse Guérin (1,4 M€) et la rue de l'Alma (1,2 M€). 1,4 M€ sont inscrits en 2014 dans le cadre du programme pluriannuel de restructuration de collecteurs d'assainissement et 218.900 € pour la déviation des réseaux dans le cadre des travaux de la ligne B du Métro (Secteurs Mabilais, Colombier…).

Le **budget de l'eau** enregistre essentiellement des travaux d'extension du réseau mais également des travaux liés au programme d'économies d'eau pour 120 000 €.

Enfin, rappelons que si la plupart des dépenses relatives aux **ZAC en régie** sont enregistrées en section de fonctionnement du fait de la comptabilisation de stocks applicable aux ZAC postérieures à 1996, l'effort consenti par la collectivité sur ces budgets représente une masse financière globale de 16 189 053 € de dépenses réelles.

.../...

Avec un objectif de mandatement fixé à l'échelle du budget général à hauteur de 92 M€ pour 2014, le montant total d'investissement réalisé depuis 2008 représentera plus de 662 M€ (soit une moyenne annuelle de 94 M€) contre 498 M€ entre 2002 et 2007 (83 M€ en moyenne). Au total, sur les deux mandats, un milliard d'investissement aura été engagé sur la ville. Cette politique positionne évidemment la ville de Rennes parmi les villes qui investissent le plus : ainsi, sur les années 2008 à 2012, la ville de Rennes a engagé par habitant en moyenne 392 € soit +21 % par rapport aux 16 grandes villes directement comparables. Par ailleurs, si on tient compte des groupements, on relève à Rennes un investissement total par habitant de 970 € par habitant soit 36 % de plus que la moyenne des grandes villes (source DGFiP utilisée par l'Institut Montaigne sur la consolidation des comptes principaux pour les villes et des comptes généraux pour les groupements).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses réelles d'équipement inscrites pour 2014 (chapitres 20, 21, 23, 204 et 45), par budget:

	BP 2014
Assainissement	6 984 285
Budget Principal	122 163 968
Réseaux de chaleur	6 828 462
Service des Eaux	903 000
Z.A.C. Atalante-Champeaux	780 866
Z.A.C. Atalante Villejean	283 896
Z.A.C. Lorient/St Brieuc	1 055 942
	139 000 419

L'écart entre ce total de dépenses d'équipement (139 M€) et le total des dépenses réelles d'investissement (229,4 M€) représente 90,4 M€, dont 22,4 M€ constitués des remboursements d'emprunts et 9,6 M€ d'avances de trésorerie (9,5 M€ pour la ZAC Baud-Chardonnet). 56,4M€ d'inscriptions neutres en dépenses et en recettes, correspondant à des remboursements temporaires d'emprunt revolving. L'**amortissement du capital** de la dette se répartit par budget dans les conditions suivantes :

	2014
Assainissement	2 173 600
Budget Principal	18 705 600
Réseaux de chaleur	261 000
Service des Eaux	0
Z..A.C. de la Madeleine	133 334
ZAC Plaisance	333 350
ZAC Porte de Saint Malo	800 000
	22 406 884

Globalement, la charge de la dette (capital et intérêts, imputés en fonctionnement) s'élève pour 2014 à 28,9M€.

.../...

Les **recettes réelles d'investissement** s'établissent dans les conditions suivantes :

(en millions d'euros)	BP 2014
Subventions	14,10
Emprunts à contracter	100,47
Emprunt Revolving - neutres en dépenses et en recettes	56,43
FCTVA	10,81
Autres recettes (participations, TLE/PLD/amendes)	11,20
Cessions	9,30
Total général (recettes réelles)	**202,31**

Le montant des recettes perçues au titre du FCTVA concerne le budget principal à hauteur de 9 M€, évalués en fonction des dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2013, et le budget de l'assainissement pour 1,8 M€. Les autres participations recouvrent notamment le produit des amendes de police (3,5 M€), les versements pour dépassement du Plafond Légal de Densité (2,4 M€) et la taxe d'aménagement (1,2 M€), des récupérations de TVA ainsi que les participations reçues au titre du financement d'investissement.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une provision pour emprunt de 100,47 M€, dont 84,18 M€ pour le budget principal, 12,3 M€ pour les budgets de ZAC, sans préjuger des conditions de réalisation du programme d'emprunt, décrit dans la délibération présentée à cette même séance. Afin de financer de façon équilibré ses investissements, la ville a poursuivi sa politique de fort autofinancement (30% en moyenne au compte principal) et mobilisé au niveau adéquat l'emprunt. L'emprunt du compte général a d'ailleurs progressé de + 38 M€ entre 2008 et 2013 compte tenu des emprunts mobilisés pour le financement de la nouvelle usine de traitement des boues de Beaurade (assainissement) et des ZAC Madeleine, Plaisance et Porte de Saint-Malo. En termes d'encours, Rennes se positionne comme une ville modérément endettée avec en 2012 au compte principal 726 € par habitant soit 17% de moins que dans les 16 villes de sa strate.

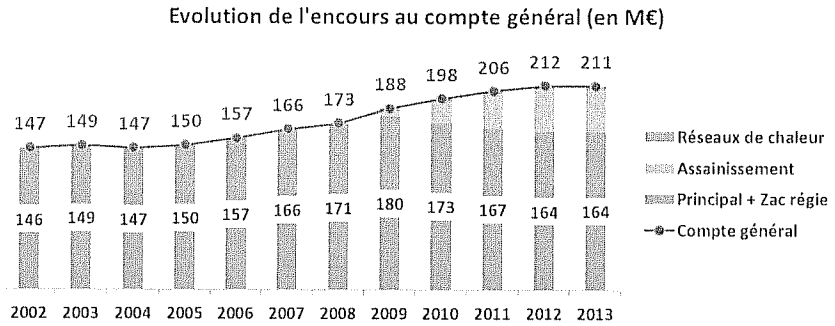

Les **dépenses réelles de fonctionnement** du budget général s'établissent en 2014 à 300,5 millions d'euros et progressent de 3% par rapport au budget 2013. Cette évolution est notamment induite par l'évolution des budgets de ZAC, liée à l'avancement

.../...

de chaque opération. Hors ZAC en régie, l'évolution est de 2,7 %, dont une évolution de 2,86 % du budget principal.

Dépenses réelles de fonctionnement	2014
Budget Principal	273 560 800
Budgets de service à caractère industriel et commercial	14 144 249
ZAC en régie	12 801 665
Total budget général	**300 506 714**

Hors ZAC, les charges à caractère général progressent de 0,54 % dont 1,22 % pour le budget principal. Les dépenses de fluides, notamment, continuent de progresser, à un rythme de +1,1 % sur le budget principal, les dépenses d'alimentation de 4,69 %. Les dépenses de personnel progressent au total de +3,37 %, les dépenses du budget principal (159,945 M€) représentant l'essentiel de la dépense prévue. Les charges financières s'établissent à 6,6 M€ et sont en baisse de 6,26 % (essentiellement sur le budget principal).

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à 330,9 millions d'euros, et progressent de +2.3 %, une fois neutralisé l'effet des ventes de terrains aménagés des ZAC (en baisse de 5,7M€ de BP à BP), et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	BP 2013	BP 2014	évolution
- revenus de gestion courante (redevances pour crèches, CALM, restaurants d'enfants, piscines, musées, assainissement, surtaxes eaux et chauffage urbain....) hors cession terrains ZAC	38,83	40,86	5,2%
- dotation globale de fonctionnement	64,28	62,18	-3,3%
- autres dotations et compensations	8,41	7,81	-7,1%
- recettes d'impôts, taxes	180,62	186,07	3,0%
- autres recettes (participations CAF, subventions Etat, Département, revenus des immeubles, redevances fermiers et concessionnaires)	25,71	27,94	8,7%
Sous-total	**317,85**	**324,86**	**2,2%**
produits exceptionnels	0,32	0,56	75,0%
Produits financiers et atténuation de charges	1,30	1,28	-1,5%
Total Hors ZAC	**319,47**	**326,7**	**2,3%**
Ventes de terrains aménagés ZAC	10,36	4,22	-59,3%
Total général	**329,83**	**330,92**	**0,3%**

Ces chiffres se caractérisent par :

- L'évolution des revenus de gestion courante est liée à l'ouverture de la crèche Malaguzzi mais également au reclassement des recettes du parking Vilaine et Halles centrales pour 1,2 M€. La fréquentation en hausse des restaurants scolaires génère quant à elle une augmentation de la part des rétributions des familles de 9,69 %. Les recettes des budgets annexes sont relativement stables (+1,22 %), les redevances et surtaxes des budgets annexes de l'eau et chauffage urbain, la redevance d'assainissement n'étant pas augmentées en 2014;
- La baisse des dotations de l'État (enveloppe normée) impacte la Ville de Rennes en 2014 pour 2 731 000 € soit -4,07 % par rapport à 2013.

.../...

- L'évolution des recettes d'impôts et taxes du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 0.9 % et de l'évolution physique des bases de 1,3 % pour la TH et 1,4 % pour le FB dans un contexte de stabilité des taux d'imposition depuis 2010 ;
- Le versement par l'État du fonds d'amorçage (660 000 €) pour la mise en place des rythmes scolaires en 2014 ainsi que la hausse des participations de la CAF au financement des places des crèches (ouverture d'une crèche et réouverture de la crèche Alain Gerbault à la suite de travaux).

***

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte du budget général 2014 de la Ville, arrêté en dépenses budgétaires à 581 668 550 € et en recettes budgétaires à 585 006 921 €.

Le conseil prend acte.

A titre indicatif, 49 voix pour et 11 voix contre (Groupes Union pour Rennes Capitale et Alliance Citoyenne).

*

* *

Le débat relatif à cette délibération est inséré dans le document «Séance publique du 17 février 2014 – Transcription des débats ».

Transmis en Préfecture le : 28 février 2014
Affiché le : 21 février 2014

COPIE CONFORME
Le Fonctionnaire Territorial délégué
V. BOUVET